

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 NOVEMBRE 2023

III – AFFAIRES GENERALES

Rapport n° 1 : Détermination du nombre de Vice-Présidents et conséquences

A la suite de la démission de M. Jean-Claude BOURGUIGNON, Mme la Président propose au Conseil Communautaire de modifier le nombre de Vice-Présidents, de passer de 9 postes à 8 postes.

Ainsi, cette modification a pour conséquences directes :

- une nouvelle composition du bureau
- une modification des commissions de travail
- une modification de l'article 32 du règlement intérieur du Conseil Communautaire

Dès lors, « D'Artagnan en Fezensac » comptera 8 commissions de travail.

La commission « Agriculture » présidée par M. Jean-François DAUGE fusionne avec celle présidée par M. BOURGUIGNON et devient la commission « Transition Ecologique, Agriculture et Espaces Naturels »